

Article 1

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le magazine *Action Commerciale* organise les **Trophées Action Commerciale** destinés à récompenser les plus grands acteurs de la profession. Ils seront décernés dans les catégories suivantes :

- **Motivation d'une force de vente (interne),**
- **Animation de réseau (externe),**
- **Convention / séminaire / tourisme d'affaires à destination des forces de vente,**
- **Formation commerciale,**
- **Outsourcing commercial,**
- **Marketing terrain.**

Article 2

DURÉE

Cette opération est organisée du **1^{er} septembre au 26 novembre 2010**. La date limite de remise des dossiers est fixée au **13 octobre 2010**, le cachet de La Poste faisant foi. Toutefois, si les circonstances l'exigent, le magazine *Action Commerciale* se réserve le droit de modifier, de reporter ou d'annuler cette opération ainsi que les modalités afférentes, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Article 3

DROITS D'INSCRIPTION

(La participation ne fait l'objet d'aucun droit d'inscription.)

Article 4

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les **Trophées Action Commerciale** sont ouverts à tout prestataire, agence et cabinet conseil en formation continue :

- ayant mis en place avec succès des réalisations, achevées à ce jour, et dont les résultats sont connus *(excepté pour la catégorie « Outsourcing commercial » pour laquelle l'opération peut être en cours avec un bilan temporaire)* ;
- ayant adressé un dossier de participation, dûment rempli, **avant le 13 octobre 2010**, à la société Éditalis.

Éditalis - Action Commerciale

Les Trophées Action Commerciale
13, rue Louis Pasteur
92513 Boulogne Billancourt Cedex

Livraison des plis de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h30.

Pour toute information :

Anne-Laure Rozan
Tél. : 01 46 99 97 74
Fax : 01 46 99 97 71
E-mail : alrozan@editalis.fr
Web : www.actionco.fr/TAC2010

Article 5

DÉROULEMENT DES SÉLECTIONS

Les dossiers de participation seront étudiés dans un premier temps par la rédaction d'*Action Commerciale*, qui désignera trois finalistes dans chacune des six catégories. À l'issue des sélections, les trois sociétés finalistes de chaque catégorie viendront présenter leur dossier au cours du Grand Oral devant le Jury. Elles disposeront de dix minutes pour défendre leur projet et convaincre le jury.

Article 6

LE JURY

Le Jury, qui se réunira à huis clos, sera composé d'une quinzaine de membres : dirigeants commerciaux, responsables d'entreprise, experts et représentants de la rédaction. Le Jury s'engage à garder confidentielles toutes les informations fournies au travers du dossier de participation ou lors de ses différents contacts.

Article 7

LE PALMARÈS 2010

Les prix seront décernés au cours de la soirée des **Trophées Action Commerciale**, qui se déroulera le 25 novembre 2010 entre 19h30 et 21h00. La remise des prix sera suivie d'un cocktail réunissant toute la profession. Le palmarès sera publié dans *Action Commerciale* n°310 (décembre 2010) et sera mis en ligne sur les sites www.actionco.fr et www.actionco.fr/TAC2010

Article 8

ACCEPTATION

Les candidats déclarent être propriétaires des droits de toute nature permettant la reproduction des documents présentés et autorisent l'organisateur à les exploiter à des fins de valorisation des **Trophées Action Commerciale**.

Le fait d'envoyer le dossier d'inscription à la société Éditalis, dans les délais prévus, signifie l'acceptation des présentes informations et des modalités afférentes.

Article 9

LES DOSSIERS DE PARTICIPATION

Les dossiers sont téléchargeables sur le site www.actionco.fr/TAC2010

Contenu du dossier à nous retourner :

- La fiche de renseignements (en deux exemplaires).
- Le dossier (en deux exemplaires) sous la forme d'un document dactylographié. Il ne doit pas dépasser 4 pages.
- Les justificatifs doivent nous être fournis sur CD. (Un CD par dossier présenté).

Les formats possibles :

- Images** : en gif ou jpeg
- Vidéos** : Mpeg, Windows Media
- Audio** : pistes de CD audio ou mp3

Attention, tous les éléments (fiche de renseignements, dossier et justificatifs) doivent nous être fournis sur CD. N'oubliez pas d'inscrire les noms de votre société, de votre client ainsi que celui de votre réalisation sur chacun des CD.

Le magazine *Action Commerciale* décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration des justificatifs fournis. Les agences qui souhaitent récupérer leurs justificatifs devront en faire la demande à alrozan@editalis.fr avant le 1^{er} décembre 2010, date à laquelle les justificatifs seront détruits.